



Archipel Citoyen
17 bd Delacourtie
31400 Toulouse

05 61 28 06 28

contact@larchipelcitoyen.org

<https://www.larchipelcitoyen.org/>

Toulouse, le 24 février 2020

Objet : Réponse d'Archipel Citoyen à l'Union des Comités de Quartier

L'objectif premier d'Archipel Citoyen, qui constitue notre réelle spécificité vis-à-vis des autres listes pour les municipales, est de redonner davantage le pouvoir aux habitant·es, et ce autant en amont de la construction des projets qui seront portés par l'équipe municipale que dans la mise en œuvre de nos actions ou de l'évaluation de celles-ci. Les Comités de quartier sont pour nous un acteur incontournable de la démocratie à l'échelle locale, sur lequel Archipel aura besoin de s'appuyer pour porter son ambition en termes de participation citoyenne. Nous considérons les Comités de quartier d'abord comme des représentants des habitant·es du quartier aspirant à la représentativité de leurs adhérent·es, ensuite comme porteurs d'une expertise d'usage incontestable grâce à leur ancrage de proximité et leur connaissance fine du terrain, et enfin, comme un contre-pouvoir essentiel de par son indépendance et son autonomie vis-à-vis des équipes municipales. Archipel Citoyen ambitionne ainsi de mieux prendre en compte les avis des CQ et de mieux les accompagner dans leurs actions.

Pour autant Archipel Citoyen a l'ambition, au-delà d'instaurer des mécanismes de concertation plus réguliers avec les associations de riverain·es, d'impliquer plus largement l'ensemble des habitant·es de Toulouse pour que nous construisions ensemble une culture de la participation. Archipel souhaite inclure les habitant·es plus largement et plus directement que n'importe quelle autre équipe municipale. C'est pourquoi nous proposons dans notre programme des mesures permettant à chacun et chacune de s'impliquer dans la vie de la Cité : Assemblées Citoyennes Décisionnaires, droit d'interpellation citoyenne, RIC, Maisons communes.

Ainsi nos propositions se rattachent à une philosophie générale dite de démocratie vivante, organisée autour du cercle vertueux de la démocratie et 6 principes majeurs :

- Former
- S'informer
- Proposer

- Co-Construire
- Décider
- Contrôler

Nous profitons ainsi de ce document pour souligner plusieurs propositions phares et transverses de notre programme démocratique qui montrent le poids spécifique que nous voulons donner aux habitant-es quartiers, et qui par ailleurs, correspondent à vos demandes (ainsi pour chacune de vos recommandations, nous vous renvoyons un lien vers chacune d'elles) :

P1: Créer une gouvernance municipale transversale et collective, portée par une équipe municipale dédiée à la démocratie vivante

Dotée de moyens forts et d'un pouvoir de contrôle, son rôle sera de s'assurer que chaque décision majeure respecte les principes fondateurs de la démocratie. Cette équipe sera chargée :

- d'impulser et de coordonner le dispositif de démocratie vivante à Toulouse,
- de mettre à disposition des outils et des méthodes de participation et d'intelligence collective.

Nous porterons une attention particulière aux agent-es publics, qui ont subi pendant 6 ans des réorganisations autoritaires et éprouvantes. Nous co-construirons la nouvelle place de l'agent-e public-que, car ce ne sont pas les communiqués de presse des élu-es qui éclairent, sécurisent la ville, nourrissent les écoliers ou animent les lieux de culture, mais d'abord la force de travail quotidienne de 13 000 salarié-es, doté-es de compétences d'une diversité inouïe. De plus, ce sont elles et eux qui sont en première ligne face au mécontentement de la population. Plus d'autonomie, plus de confiance, une voix qui compte, nous voulons redonner sa juste place aux serveurs du service public toulousain.

P2 : Créer l'université citoyenne du débat public

L'Université citoyenne est pensée comme un espace où les habitant-es, les élu-es et les agent-es se forment au fonctionnement de la Ville et aux méthodes de discussions, de débats et d'intelligence collective. Elle proposera un programme de formations accessible et gratuit et prendra en charge l'animation des débats publics.

Les formations couvriront deux axes majeurs :

- la connaissance des institutions locales et la compréhension du fonctionnement de la ville et de ses services,
- les méthodes de participation citoyenne, de débat et d'intelligence collective.

Par exemple, les Toulousain-es pourront y découvrir les lieux et dispositifs proches de leur domicile pour s'impliquer dans la gestion de la collectivité, ainsi que les méthodes et les outils pour donner leur avis et débattre de façon constructive et respectueuse de chacun-e. Toutes et tous auront également la possibilité de bénéficier de services de facilitation pour leurs collectifs.

Les formats proposés par l'Université citoyenne seront variés : conférences-débats, tables-rondes, ateliers en petits groupes, visites de lieux, mises en situation, cours en ligne, animations dans les écoles et dans les CLAE, etc. En effet, sur ces derniers points, nous voulons promouvoir la démocratie dès le plus jeune âge : promouvoir des pratiques de débat et de décision collective entre enfants, en donnant aux animateur-trices les moyens pédagogiques nécessaires.

Les formations et les événements de l'Université citoyenne seront proposés de façon à permettre à chacun-e de participer en privilégiant la proximité (l'Université sera aussi mobile en allant vers les habitant-es sur leurs lieux de vie)

L'Université citoyenne s'appuiera notamment sur les Maisons Communes et tous les bâtiments de responsabilité municipale afin de garantir une démocratie à tout âge.

P3 : Ouvrir les institutions municipales aux Toulousain-es

Dans une période caractérisée par une défiance vis-à-vis des institutions, nous sommes convaincu-es que l'ouverture et la transparence sont indispensables pour recréer un lien de confiance avec les habitant-es. C'est pourquoi Archipel Citoyen propose un ensemble d'actions destinées à ouvrir les portes des institutions municipales et à faciliter les rencontres avec celles et ceux qui font la ville au quotidien :

- Vis ma vie d'élu-e : des habitant-es intéressé-es pourront partager le quotidien de l'élu-e de leur choix
- Vis ma vie d'agent municipal : des agents volontaires pourront accueillir, le temps d'une journée, des habitant-es intéressé-es pour découvrir leur métier et son impact sur le quotidien des Toulousain-es
- Mise en place de "Parcours citoyens" pour les collégien·nes et lycéen·nes de la ville : en lien avec des établissements et enseignant-es volontaires, ces "parcours citoyens" seront proposés aux jeunes Toulousain-es pour leur permettre de construire leur citoyenneté et leur culture de l'engagement, grâce à des visites d'institutions et des rencontres avec des services de la mairie
- Mise en place d'une charte de la participation citoyenne qui permettra à chacun-e de connaître ses droits en matière de démocratie locale
- Mise en place d'une charte de la démocratie locale qui listera tous les dispositifs municipaux existants et les engagements de la municipalité envers les habitant-es sur chaque dispositif. La charte sera co-rédigée avec les parties prenantes (comme les comités de quartier par exemple)

P5 : Insuffler une véritable dynamique démocratique dans les commissions de quartiers

Il faut rompre avec le fonctionnement descendant et purement marketing des commissions de quartier actuelles. Nous augmenterons la fréquence des commissions de quartier tout en faisant évoluer leur composition et leur format pour en faire des moments collaboratifs entre les habitant-es, les services publics et les parties prenantes comme les associations et les entreprises impliquées dans la gestion des quartiers et de la ville. Chaque participant-e aura la possibilité d'exprimer son avis à chaque événement.

Nous ferons de même avec les bureaux des commissions de quartier (réunions plus régulières, bilan partagé, inclusion des habitant-es et pas seulement des comités de quartier, diffusion préalable des documents, compte-rendu systématiques, ordre du jour co-élaboré, groupes de travail thématiques).

Ces commissions de quartier seront dotées d'un budget d'investissement spécifique (sorte de « budget territorial ») qui sera augmenté par rapport aux ridicules 55 000 euros actuellement octroyés par le maire. L'utilisation détaillée de ce budget sera disponible de manière transparente pour les habitant-es.

Le bureau de commission de quartier pourra, en lien avec les habitant-es d'un quartier et les services municipaux, déclencher le droit de préemption de la collectivité sur un commerce ou une propriété pour installer une activité correspondant aux besoins identifiés dans la zone. Cette installation sera réalisée de manière concertée avec les habitant-es.

P6 : Transparence et accessibilité

Améliorer l'accessibilité aux données publiques et à leur interprétation. Aujourd'hui l'open data permet de disposer d'un grand nombre d'informations bien qu'elles restent difficiles à utiliser sans des compétences techniques poussées. Nous refonderons une plate-forme numérique facilitant l'appropriation des informations par les habitant-es.

Nous nous engageons aussi à informer les habitant-es des modifications, chantiers et prises de décisions relatives à leur quartier : nous créerons ainsi des kiosques permettant l'accès à l'intégralité de l'information municipale et métropolitaine dans chaque Maison Commune.

Toujours pour augmenter la transparence, nous améliorerons la possibilité d'expression des différentes parties prenantes dans les supports de communication municipaux, qui sont aujourd'hui bien loin d'être un outil d'information objective.

P7 : Soutenir les initiatives citoyennes

Nous devons donner accès au droit d'interpellation citoyenne, comme Grenoble qui en a montré la voie. Chaque habitant-e aura la possibilité de proposer des idées de manière publique à l'ensemble de la population. Lorsqu'une idée conforme aux valeurs que nous défendons est plébiscitée (le seuil de 5000 habitant-es est considéré), nous nous engagerons à offrir les soutiens techniques, communicationnels, légaux ainsi qu'une estimation budgétaire, nécessaires à mûrir l'idée.

Les projets seront ensuite accompagnés pour aboutir à leur mise en délibération au conseil municipal, à un referendum d'initiative citoyenne (RIC) ou à la mise en place d'une Assemblée Citoyenne Décisionnaire. Ce dispositif sera accessible également à l'échelle d'un quartier.

Au quotidien, nous nous engageons à répondre systématiquement aux demandes des associations de quartier et des habitant-es. Lorsque les services engageront des actions en suivant, les habitant-es auront la possibilité d'avoir un suivi de celles-ci.

P9 : Mettre en place une plate-forme citoyenne sur internet

Créer une plate-forme permettant la co-élaboration des projets entre citoyen·nes, associations, agent·es public·ques, professionnel·les et élu·es. Chaque citoyen·ne pourra y bénéficier de sa page personnelle. Nous faciliterons l'interaction entre les habitant-es tout en prémunissant la plate-forme de votes massifs organisés par des groupes de pression.

P10 : Créer des Maisons Communes

Transformer les mairies de quartiers et maisons de la citoyenneté en Maisons Communes, véritables jardins de la Démocratie. Les multiplier pour les rendre proche des habitant-es. En faire des lieux animés, festifs, ouverts, et résolument tournés vers la population pour favoriser la co-construction de la politique publique.

Nous nous appuierons sur tout le bâti public et les possibilités de tiers lieux pour installer ces Maisons Communes dont les habitant-es pourront se saisir.

En complément, voici ci-dessous, nos réponses aux différentes propositions que vous nous avez adressées.

Partenariat avec les associations de quartier

Nous sommes en accord sur les deux premiers points, nous avons d'ailleurs enrichi notre préconisation en associant vos propositions **(P7)**.

Sur le troisième point, nous partageons le besoin d'intégrer de manière plus constante les habitant-es dans les décisions concernant leurs quartiers **(P5)**, pour cela nous souhaitons des réunions plus fréquentes, instaurer une proximité réelle, créer un lien confiance pour permettre un meilleur traitement des problématiques au quotidien.

Démocratie locale et participation citoyenne dans l'agglomération

Nous partageons le diagnostic. En ce sens, nous sommes signataires du « *manifeste pour une nouvelle métropole* » porté par certains maires de l'agglomération. Par ailleurs il est essentiel pour nous de remettre le citoyen au cœur de la démocratie **(P2 / P3)**. Nous travaillerons, comme vous le proposez, à l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne et nous réfléchirons également, à notre échelle, aux différentes actions pouvant être mises en œuvre pour améliorer la participation citoyenne au niveau de l'agglomération.

Démocratie locale à Toulouse

Nous nous engageons sur l'élaboration de la charte de la démocratie locale et l'intégrons à notre programme **(P3)**

Une fois encore nous partageons l'analyse. Pour développer la démocratie locale et la rendre plus « vivante », nous y affecterons les moyens municipaux nécessaires **(P1)** et nous nous efforcerons de redynamiser le fonctionnement démocratique des commissions de quartier. Nous amendons notre préconisation de vos recommandations **(P5)**

Budgets participatifs

Les problématiques soulevées seront abordées dans notre redynamisation des commissions de quartiers **(P5)**.

Site internet « Je participe »

Nous souhaitons également retravailler les outils numériques pour favoriser les usages démocratiques **(P9)**. Ce travail, comme l'ensemble de nos actions, sera effectué dans le respect de notre cercle vertueux de la démocratie et en veillant aux questions de transparence, d'indépendance et de fiabilité.

Rôle des maires de quartier et création d'arrondissement

C'est effectivement un sujet qui mérite d'être mis un débat.

Si des habitant-es souhaitent l'ouvrir et bénéficient d'un soutien adéquat, nous accompagnerons le projet et nous aiderons à le porter au niveau national **(P7)**.

Équipements publics de proximité à Toulouse

Nous donnerons la priorité budgétaire à des équipements de proximité (crèches, équipements sportifs, gymnases, écoles à taille humaine, etc.) plutôt qu'à des grands projets au service de la compétition entre métropoles.

C'est ainsi que nous proposons qu'un grand plan de rénovation et construction des équipements publics de quartiers soit conduit dans les 6 prochaines années, afin de répondre à l'augmentation démographique de Toulouse et aux manques budgétaires qui se sont instaurés en la matière. Ce plan sera discuté et priorisé à l'échelle de chaque quartier et de l'ensemble de la ville. Les choix se feront avec les habitant-es selon les modes de décisions démocratiques développés ci-dessus.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux objets quotidiens de l'espace public : la place des poubelles et la mise en place d'accroches à vélos (qui doivent être pensées pour offrir à tou-tes un confort de l'espace public), des sanisettes, des bains publics, des bancs et des fontaines doivent mailler la ville parce que la qualité de vie passe par le concret.

Salles municipales de réunion

Nous désirons une réappropriation des espaces municipaux par tous. C'est le sens de notre souhait de créer des Maisons Communes **(P10)**. L'ensemble de vos demandes sur ce point nous semble pragmatique et totalement légitime.

« Cœur de quartier » à Toulouse

Le sujet des « cœurs de quartiers » sera à ouvrir dans notre chantier de redynamisation des commissions de quartier **(P5)**.

Privatisation de l'espace et des services publics à Toulouse

Nous mettrons en place des moyens supplémentaires pour contrôler les appropriations de l'espace public constatées de manière croissante à Toulouse (Terrasses, Marchés de plein vent, stationnement sur voie publique et trottoirs).

Nous mettrons en place un plan de développement du stationnement vélo (voir ci-dessus également) et une maîtrise du stationnement des deux roues motorisées. Des campagnes d'information et de verbalisation pourront être menées en particulier sur des sites à enjeux pour les piétons et personnes à mobilité réduite.

Nous proposerons en concertation avec les habitant-es des plans de circulation et de stationnement dans les quartiers afin de favoriser les modes actifs et limiter l'emprise des automobiles sur l'espace public.

Nous enlèverons progressivement le mobilier urbain destiné à la publicité ou le remplacerons par des espaces d'expression citoyenne et artistique, nous renforcerons le règlement local de publicité, et nous interdirons le déploiement des panneaux numériques de publicité en cours d'installation dans le réseau Tisséo.

Nous mettrons en place un opérateur public de stationnement afin de pouvoir étudier la gestion publique du stationnement dans les ouvrages concédés. Nous mènerons un audit précis pour les marchés de l'eau et de l'assainissement afin d'étudier la possibilité d'un retour en régie publique. Nous nous opposerons aux projets de privatisation des transports en commun, et proposerons le retour sous contrôle public de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Chaque fois que nécessaire nous privilégierons le recours aux services publics municipaux ou aux acteurs citoyens pour l'organisation de services publics relevant de la compétence de la Ville ou de la Métropole (Crèches, centres de loisirs, gestion d'équipements culturels ou d'événementiels, affichage municipal, offre de vélo en libre-service, autopartage...)

Accessibilité de la voirie aux modes « actifs »

Pour limiter la pollution atmosphérique, il n'y a pas d'autre solution que de revoir la place de la voiture individuelle face aux autres modes de transport. Les modes actifs que sont la marche et le vélo nécessitent uniquement une redistribution de l'espace public déjà disponible, sans avoir à créer de nouvelles infrastructures. Le retour sur investissement est élevé.

Notre ambition est de séparer nettement les flux entre piétons, cyclistes et voies routières partout là où c'est possible. Les trottoirs seraient élargis, les pistes cyclables sécurisées et les voiries

limitées à 30 km/h (à l'exception de certains grands axes) pour permettre une bonne cohabitation de ces différents modes de transport.

Enfin, la conception universelle de l'espace et des services publics est l'un de nos « principes phares ». Archipel veut aménager une ville adaptée à chacun·e. Pour cela, il est plus pertinent de penser la ville en partant des besoins des personnes les plus empêchées comme prisme du bien vivre ensemble. Ainsi nous adoptons pleinement la conception universelle comme réflexion amont globale pour permettre au plus grand nombre, quel que soit son handicap, son âge, son mode de déplacement, son genre, un accès à l'espace public.

Urbanisme et aménagement

Archipel citoyen organisera dès 2020 des Assises de l'urbanisme pour préparer une révision du PLUiH, à l'échelle de la métropole. Elles donneront lieu à des débats, des échanges d'expériences avec les acteurs de l'aménagement et les habitant·es de la métropole. L'objectif est de construire un plan d'urbanisme réellement au service des habitant·es, de co-construire avec eux le Toulouse du futur. Ils seront associés du diagnostic au projet global et de chaque quartier.

Nous souhaitons renforcer la maîtrise publique de l'aménagement en améliorant les outils d'encadrement de la spéculation foncière (EPFL, Aménageur public, Organisme Foncier Solidaire). Nous proposerons une charte aux promoteurs et qui impliquera l'examen préalable des permis de construire par les associations de quartier. Nous développerons des compétences pour mener des opérations de construction par des opérateurs publics et favoriserons l'habitat participatif.

Nous nous engageons à ne plus modifier les droits à construire dans un quartier pour permettre une opération financière pour le propriétaire du foncier (exemple : NXP à Saint-Simon, Tour Occitanie, Latécoère...)

Développement multi-polaire de l'agglomération

Nous favorisons un développement équilibré du bassin démographique et économique autour de l'agglomération toulousaine. La répartition de la croissance démographique dans un rayon de 100km autour de Toulouse fera l'objet d'un débat public régulier avec les territoires. Archipel citoyen privilégie la coopération et la complémentarité sur le territoire à la compétition afin de trouver un juste équilibre bénéfique à tous et garant de la qualité de vie de chacun.

Cet équilibre passe par la fin de l'étalement urbain et une forte restriction de l'artificialisation pour développer une politique agricole et alimentaire en partenariat avec les territoires alentours afin d'augmenter l'autonomie alimentaire et en eau de la ville.

Une politique de coopération sera menée avec toutes les collectivités concernées : régions, départements et intercommunalités pour bâtir en commun un tel projet de développement équilibré : environnement, énergie, alimentation, transport, habitat, économie...

Archipel citoyen souhaite le développement des lignes de train vers Montauban, Gaillac, Lavaur, Castelnau-d'Aud, Savèrès, Boussens, Gimont en tant que vecteur majeur de ce rééquilibrage territorial.

Notre modèle de développement est la « ville-archipel » : des pôles complémentaires reliés entre eux dans le respect des espaces agricoles et naturels.

Les opérations d'aménagement

Archipel citoyen souhaite s'appuyer sur une fabrique publique de la ville.

Cela passe par une politique foncière ambitieuse qui permette d'anticiper et de maîtriser les projets. Nous essayerons de saisir chaque opportunité pour mieux définir au plus près les besoins afin de pouvoir prioriser la construction de logements ou d'équipements, le développement d'espaces verts ouverts à tous, la mixité (sociale, générationnelle, des types de foyers entre les familles, les couples et les personnes seules). La nécessaire construction pour faire face aux difficultés de nombreux habitant·es pour se loger ne doit pas se faire à marche forcée et venir perturber l'équilibre d'un quartier. La qualité de vie doit se travailler collectivement et globalement. Il s'agit de penser la ville avec les habitant·es, plutôt que de subir au coup par coup sans vision d'ensemble.

Par ailleurs, face à l'importance des surfaces de bureaux vides dans Toulouse, nous préconisons de systématiser la concertation avec les acteurs économiques avant toute nouvelle construction de locaux tertiaires. Chaque localisation proposée devra notamment faire la démonstration de sa capacité à offrir des déplacements facilités aux futurs salariés.

Enfin, Archipel citoyen souhaite reprendre la main sur la conception des immeubles de logements en construction, afin de répondre véritablement aux attentes et aux besoins des Toulousain·es. Nous proposerons d'établir, avec les habitant·es, une charte des promoteurs, précisant les prescriptions devant s'appliquer à toute nouvelle construction envisagée sur le territoire communal.

Nous proposons une réorientation du projet TESO, afin de développer un projet urbain, TERRA, plus en phase avec les besoins des riverains. Pour les projets déjà lancés, nous proposerons aux porteurs de projet titulaires de permis de construire déjà délivrés de modifier leurs projets afin d'intégrer les modifications nécessaires pour l'amélioration de la qualité de vie (Tour Occitanie, Guillaumet, Malepère, Bassin des filtres, Toulouse Business School,...)

Nous reprendrons les projets retenus dans le cadre de Dessine moi Toulouse pour ajuster les projets aux besoins des territoires (Sept-Deniers...)

Servitudes d'exposition du bruit

Les nuisances sonores dues au trafic aérien sont une réalité croissante pour de nombreuses Toulousaines et Toulousains.

Nous nous positionnons clairement contre une augmentation non maîtrisée du trafic aérien. L'objectif serait de plafonner, comme à Orly, un nombre de rotations annuelles, en concertation avec les acteurs du transport aérien et les populations survolées.

Nous participerons à la révision du plan d'exposition au bruit (PEB) afin de s'assurer qu'il prenne en compte l'évolution du trafic, des trajectoires de décollage et d'atterrissage ainsi que la typologie des avions empruntant l'aéroport.

Nous serons notamment vigilant·e·s :

- pour empêcher son extension en plafonnant les mouvements aériens ;
- sur toutes les modifications éventuelles des procédures de circulation aérienne (trajectoires).

Il sera nécessaire de s'appuyer sur les données fournies par un réseau de capteurs du bruit aérien en complément du réseau Sentinelle (géré par l'aéroport), que la Métropole s'engagera à financer aux côtés de la Région et du Département. Un observatoire du bruit permettra de confronter ces calculs théoriques avec le bruit réel perçu par les capteurs de l'observatoire.

Nous proposons par ailleurs :

- que l'observatoire des autorisations d'urbanisme crée il y a plusieurs mois par le préfet dans l'actuel Plan d'exposition au bruit (PEB) permette à tout le monde d'accéder à l'ensemble des autorisations délivrées dans le PEB (zones A, B, C et D) et même au-delà lorsqu'il y a des modification des procédures de vols ;

– un moratoire sur les nouvelles constructions en zone D du PEB, en particulier celles de logements, jusqu'à l'achèvement de la révision du PEB.

De même le plan de gêne sonore (PGS) doit être revu en contraignant les opérateurs aériens à finaliser le programme d'aide à l'insonorisation des habitations et des établissements recevant du public (ERP) en augmentant la très faible Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) pour financer l'insonorisation à court terme pour les habitations et moyen terme pour les ERP

Enfin, au delà des nuisances aériennes, nous modifierons le PLUIH afin d'interdire les constructions à proximité d'infrastructures routières dans des zones trop fortement exposées aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique.

Protection du patrimoine bâti et végétal, des espaces naturels et agricoles

Nous souhaitons mettre en place un archipel naturel et nourricier. L'urbanisation se fera avec un objectif de parvenir à une artificialisation nulle des espaces naturels et agricoles. Ceux-ci doivent être préservés pour garantir la transition écologique et parvenir à une autonomie alimentaire. L'équilibre juste des territoires doit parvenir à une complémentarité bénéfique à tous et à même de préparer l'avenir sereinement.

Par ailleurs, un zonage spécifique sera établi dans le règlement du nouveau PLUIH afin de garantir la préservation de la qualité de notre patrimoine architectural et naturel. Des prescriptions particulières y seront associées.

Nous lancerons un inventaire précis des espaces boisés et naturels afin d'ajuster les outils de protection du PLUIH.

L'étoile ferroviaire pour les déplacements du quotidien

Les déplacements réalisés en voiture individuelle dans l'agglomération toulousaine sont situés majoritairement en périphérie, à destination du centre-ville de Toulouse ou de la périphérie. Ce type de déplacement participe à la congestion de la rocade toulousaine.

Mais il existe une infrastructure capable de réduire fortement cette congestion : les voies ferrées, qui traversent la ville de Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est, constituant l'étoile ferroviaire à 5 branches.

Nous proposons de valoriser cette étoile ferroviaire en deux temps, en créant une coopération avec la Région Occitanie. Tout d'abord en augmentant le nombre de trains sur ces voies afin d'augmenter l'amplitude horaire et la fréquence de ces trains, sans modifier l'infrastructure, d'ici 2022. Ensuite, pour avoir un cadencement au 1/4h (en heure de pointe) de chaque ligne, des travaux d'infrastructures seraient nécessaires, avec une ouverture en 2025 de la 1^{ème} ligne entre Castelnau d'Estrétefonds à Baziège

Nous nous engageons également à mettre en œuvre une remise à plat de la gouvernance des transports afin de pouvoir intégrer la Métropole, la Région et le Département dans une même autorité organisatrice des mobilités.

L'équipe d'Archipel Citoyen